



Avenir des barrages hydro-électriques

Le Président de la République doit entendre l'appel des hydrauliciens français à son sens de l'intérêt général !

Après une première manifestation réussie à Strasbourg, les hydrauliciens de France poursuivent leur mobilisation pour défendre le patrimoine industriel hydroélectrique français et sa vocation première d'outil au service de multiples missions de service public, y compris de gestion des ressources en eau du pays.

A l'heure où la programmation pluriannuelle de l'énergie consacre le rôle central de l'hydroélectricité comme énergie renouvelable décarbonée et de stockage, la CFE Énergies vient, aux côtés des autres organisations syndicales, d'adresser une lettre ouverte au Président de la République lui demandant de remettre l'intérêt général au cœur du débat sur l'avenir des concessions hydrauliques.

Dans le débat public qui s'est ouvert le 19 mars dernier, la CFE Énergies place la décarbonation, la sûreté du système électrique et la compétitivité des prix de l'électricité au cœur de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Parce que l'hydroélectricité est la première des énergies renouvelables, décarbonée, pilotable et compétitive, mais aussi la première solution de stockage d'électricité, la CFE Énergies demande au Gouvernement d'être cohérent avec ses ambitions en préservant le patrimoine hydroélectrique français.

Dans cette perspective, si le Gouvernement veut garantir la contribution de l'hydroélectricité aux objectifs de la PPE, il doit avoir pour priorité le maintien voire le développement du productible hydraulique, et ce malgré un stress hydrique qui ne fera que croître avec les conséquences du réchauffement climatique. Pour la CFE Energies, cet objectif doit conduire le Gouvernement à éviter la désoptimisation économique et industrielle à laquelle la mise en concurrence des concessions telle qu'aujourd'hui envisagée va pourtant aboutir.

Alors que les fondements de la mise en demeure d'octobre 2015 sont obsolètes et contestables et qu'il n'y a aucune réciprocité européenne dans la mise en concurrence des concessions hydroélectriques, la CFE Énergies ne comprend pas que le Gouvernement s'obstine à envisager un dispositif qui forcerait la perte de concessions par les opérateurs hydroélectriques historiques, quitte à disqualifier la meilleure offre. Si les hydrauliciens de toutes les entreprises françaises du secteur se sont mobilisés le 13 mars dernier à Strasbourg, avec 70 % de grévistes, c'est pour refuser cette perspective défavorable aux Français.

La CFE Énergies est pleinement engagée dans la mobilisation des hydrauliciens pour défendre le patrimoine hydroélectrique national et pour rejeter un découpage qui est à l'évidence contraire à une gestion de la ressource en eau du pays qui permettra de faire face aux conséquences de la crise hydrique liée au dérèglement climatique. Plus que jamais, le Gouvernement ne doit pas oublier les missions de service public qui sont au cœur de la gestion des ouvrages hydroélectriques.

Parce qu'il s'agit avec l'électricité et l'eau de biens essentiels à la vie des Français, mais aussi de la gestion des risques climatiques, de l'aménagement du territoire et de la défense des intérêts de la France au niveau européen, la CFE Energies vient d'interpeller, dans une lettre ouverte cosignée avec les autres organisations syndicales, le Président de la République pour qu'il s'engage dans ce dossier et qu'il défende l'intérêt général. Elle soutient dans le même temps les hydrauliciens qui se mobilisent partout dans les territoires pour alerter sur l'absurdité de la mise en concurrence et ses conséquences pour les citoyens et les territoires.

Contact presse : Alexandre GRILLAT - alexandre.grillat@cfe-energies.com

LA CFE ÉNERGIES,
100% LIBRES... 100% VOUS !

CFE-CGC ÉNERGIES
59 rue du Rocher
75008 PARIS
www.cfe-energies.com
presse@cfe-energies.com